

RENOUVELLEMENT
Projet Educatif Territorial
PEDT
2021/2023

COMMUNE de VERGT

I - Introduction du Maire,

II - Périmètre et public du PEDT,

II - Accès aux loisirs pour tous,

IV - Valeurs éducatives et notion d'activité,

V - Relations pédagogiques,

VI - De la Théorie à la pratique,

VII - Fonctionnement de l'accueil périscolaire,

VII - Cadre général des temps d'activités périscolaires.

I - Introduction du Maire

Chères et chers Amis,

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

C'est pourquoi, la commune de Vergt entend contribuer très largement à ce travail collaboratif par une mobilisation renforcée.

En plus des charges qui lui incombent de nouveau depuis 2017, comme l'entretien et le fonctionnement des écoles, la municipalité favorisera autant qu'elle le pourra l'ensemble des actions éducatives qui seront mises en place ou poursuivies.

Il est indispensable de favoriser l'accès pour tous à l'éducation au sens le plus large afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir et de construire peu à peu sa place de futur citoyen.

Je souhaite remercier l'ensemble des partenaires intervenant auprès de notre jeunesse, acteurs éducatifs, employés municipaux, acteurs associatifs, qui par leur implication, permettent de porter à Vergt une politique éducative de qualité au service de nos enfants et de leurs familles.

Le Maire,

Pierre Jaubertie.

II - Périimètre et public

Territoire concerné commune de Vergt : 1672 habitants.

Public concerné : 219 enfants scolarisés.

- école maternelle : 69 élèves,

- école élémentaire : 150 élèves ,

Accueil périscolaire (matin et soir) : une trentaine d'enfants en moyenne,

Périodes de la journée et de la semaine concernée par le PEDT

	7h20/8h45	8h45/ 11h45	11h45/ 13h30	13h30/ 16h30	16h30/19h
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Accueil périscolaire

Durée du PEDT

Ce PEDT est en cours de validité jusqu'au 31 août 2023.

En effet, nous nous réengageons pendant 3 années scolaires à la suite desquelles nous réévaluerons l'efficacité du projet afin qu'il soit au plus

proche des besoins relevés.

Besoins répertoriés

Un mode de garde utile est accessible financièrement pour les familles qui travaillent.

Des locaux adaptés aux différentes activités répertoriées.

Du personnel qualifié, recrutement d'animateurs diplômés ou formation à prévoir (BAFA, CAP petite enfance).

Moyen financier pour la Mairie concernant l'organisation et la mise en place de tous les temps d'accueil périscolaires.

D'une équipe de direction qualifiée BAFD (directrice et directrice adjointe) pour gérer l'équipe d'animation et le bon fonctionnement de chaque temps d'accueil.

De prendre des temps de réflexion et d'échange avec tous les acteurs éducatifs.

Atouts du territoire

Diversité des associations sur le territoire communal.

Existence de locaux périscolaires.

Mise à disposition de salles par la Mairie, permettant de développer les propositions d'animations (ex : salle de danse).

Bibliothèque, mairie, office du tourisme, city parc... à proximité des écoles et de l'accueil du périscolaire facilitant les déplacements sur de courtes distances.

III - Accès aux loisirs pour tous

La commune considère les activités périscolaires comme un élément de défense contre les inégalités en milieu rural en permettant à tous les enfants d'accéder à la culture, aux découvertes, à la créativité et aux loisirs.

Elle a donc mis en place une tarification modulée en fonction du quotient familial.

Il nous paraît fondamental de lutter contre les phénomènes d'exclusion et d'inégalité sociales, en favorisant l'intégration de tous.

La mixité des populations entraîne une richesse dans les coutumes citoyennes et pratiques culturelles, amenant chacun à vivre dans le respect des différences.

IV - Valeurs éducatives et notion d'activité

Education et citoyenneté affirment nos exigences de travail et de réflexion auprès de nos partenaires.

Les objectifs mis en place dans les projets pédagogiques répondront à la mission essentielle des accueils de loisirs, en permettant l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, de ses potentialités afin de le rendre le plus autonome possible.

Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, les accueils périscolaires se définiront comme un espace ludique en accord avec les droits de l'enfant.

Le rôle éducatif des collectivités locales étant de plus en plus important, il convient de définir la notion de jeu, n'ayant pour but que l'amusement, dans notre action, nous l'aborderons comme une méthode pédagogique pour faire appel à de nombreuses notions d'éducation: règles, respect, sociabilité, réalisation d'objectifs, plaisirs, motivation et imagination...

favoriser les gestes quotidiens : tri de déchets, utilisation de matériaux de recyclage, gestion de l'eau, extinction des éclairages...

V - Relations pédagogiques

Afin d'assurer cette mission, l'équipe d'animation se donne pour objectifs :

- ✓ D'aider chaque enfant à formuler ses désirs en exprimant ses choix et ses motivations
- ✓ D'aménager l'espace et le temps selon les tranches d'âge
- ✓ De garantir des programmes d'animation adaptés à l'âge des enfants

Les accueils périscolaires, animés par toute l'équipe de professionnels, sont un espace collectif qui doit permettre aux enfants de se construire. L'efficacité et l'esprit de convivialité de l'équipe offrent une relation de qualité avec les enfants mais aussi avec les parents.

La famille, principal acteur de l'éducation de l'enfant, trouve sa place par la communication avec l'équipe d'animation. Celle-ci vise l'implication des parents pour les loisirs de leurs enfants. L'intérêt pour l'enfant est de se sentir valorisé par l'adulte.

VI - De la théorie à la pratique

Le PEDT n'est pas une mallette à outils, un comportement mécanisé et standardisé ne peut être adopté.

Les enfants sont tous différents du fait de leur personnalité et leurs désirs.

Aussi, l'équipe d'animation doit être « source de richesses » en préparant le projet pédagogique laissant place à l'imagination, au jeu et à la créativité.

VII - Fonctionnement de l'accueil du périscolaire

Le périscolaire accueille les enfants avant et après le temps scolaire, il est géré par la commune.

Les inscriptions se font lors des permanences du périscolaire ou à la mairie de Vergt.

Tout enfant qui fréquente le périscolaire, même occasionnellement, doit être inscrit.

Un règlement intérieur est affiché dans les locaux et distribué aux familles.

Horaires du périscolaire

- Matin de 7h20 à 8h50
- Soir de 16h30 à 19h00

VIII - Cadre général des temps d'activités périscolaires

Les objectifs éducatifs :

- Respecter le rythme de vie des enfants (alternance entre les moments de détente, distraction...),
- Participer à l'éveil culturel, sportif, et artistique de l'enfant,
- Développer la notion de citoyenneté à travers des actions pédagogiques complémentaires à celles développées en milieu scolaire,
- Maintenir le partenariat avec les associations locales, bibliothèque, maison de retraite,
- Favoriser le partenariat, rencontres, échanges, sur les actions pédagogiques au sein de la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, intervenants...).

Ce projet est mené auprès des enfants scolarisés sur la commune de Vergt de la petite section de maternelle au CM2 et en classe ULIS (Unités Localisées par l'Inclusion Scolaire).

Les moyens mis en place

Moyens humains

Equipe de direction

Equipe d'animation et ATSEM

Intervenants (intervenants extérieurs et partenaires potentiels)

Clubs sportifs

Associations locales

Bibliothèque

Maison de retraite

Moyens financiers

Achat matériel pédagogique

Coûts intervenants

Coût du personnel encadrant

Suivi du projet

Le projet est suivi par :

Brigitte Bazingette ; élue en charge des affaires scolaires

Stéphanie Lestang ; directrice de l'accueil périscolaire

Anais Frontière ; directrice adjointe de l'accueil périscolaire

Le comité de pilotage composé de la commission communale, des parents d'élèves, de l'équipe éducatrice et des associations sportives et culturelles en lien avec la jeunesse.

Éléments prévus dans la réalisation et suivi du projet

- Elaboration de projets d'animations et projets d'activités par l'équipe d'animation,
- Création de malles et fiches pédagogiques pour les animateurs par la direction,
- Réunions et temps de préparation pour les animateurs,
- Suivi des animateurs sur le terrain par l'équipe de direction.

Éléments prévus dans le bilan et évaluation du projet

- Mise en place de réunions, bilan à chaque période avec l'équipe d'animation pour la réflexion et la mise en place des projets d'animations, le fonctionnement, le degré de satisfaction des enfants.
- Entretiens individuels avec l'élue en charge des affaires scolaires, les directeurs d'écoles, les enseignants, les intervenants extérieurs (information, partage d'idées, modalités d'interventions, échanges autour des conventions...).
- Bilan des actions lors de conseils d'écoles avec les enseignants, élus et parents d'élèves.
- Indicateurs de satisfaction des enfants, parents, enseignants et mairie.

Modalités de renouvellement et de modification par avenant

Renouvellement révisé en fonction des améliorations, modifications éventuelles à apporter sur l'organisation de ces temps d'activités périscolaires.

Maire de Vergt

Pierre Jaubertie